

# Ensemble vers le Nouveau Projet Urbain

## Programmes NPU

De Cordoue à Marrakech : (2025-2026)

ACTIVITÉS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE QUÉBEC



OVPM . OWHC . OCPM



## CONTEXTE

Le Plan d'action de l'OVP 2025-2026 comporte deux programmes dédiés spécifiquement à l'élaboration du *Nouveau Projet Urbain* et à son adoption lors du 18<sup>e</sup> Congrès mondial (Marrakech, 2026) : La *Feuille de route de Québec* et le *Chemin de Cordoue*.

## INTRODUCTION

La *Feuille de route de Québec*, et particulièrement l'ingénierie collaborative qu'elle a permis de mettre en place depuis 2022, est un acquis important confirmé lors du *Symposium sur l'Habitabilité des centres historiques* (Cordoue, septembre 2024 – voir le *Rapport*). La démarche qu'elle développe est orientée vers l'action et le « faire ensemble » ; elle repose sur la participation active des villes membres de l'OVP déterminées à trouver de nouvelles façons de penser et d'aménager leur centre historique en réponse aux enjeux suivants :

- Adapter les villes aux changements climatiques et en réduire l'impact
- Mettre à profit la capacité des quartiers historiques à se réinventer
- Valoriser les caractéristiques qui fondent l'habitabilité de la ville patrimoniale
- Privilégier les patrimoines comme ressource incontournable du développement durable

La *Feuille de route de Québec* poursuit les objectifs suivants :

- a. Faciliter l'accès d'un maximum de villes membres dans le processus collectif de création du *Nouveau Projet Urbain*.
- b. Offrir un espace de dialogue interdisciplinaire permettant aux villes membres de discuter des enjeux, de partager leurs préoccupations et leurs expériences et développer une connaissance et une conscience commune des enjeux et des opportunités.
- c. Produire les contenus à traiter dans le cadre du *Chemin de Cordoue*.

## ACTIVITÉS

La *Feuille de route de Québec* crée les conditions permettant aux villes de conduire ensemble des réflexions thématiques et d'identifier les meilleures façons d'assurer l'*Habitabilité* dans les centres historiques en privilégiant quatre *Axes stratégiques* : Requalifier l'habitat, Rafraîchir la ville, Transformer les mobilités et Régénérer l'urbain.

Les deux activités de la *Feuille de route de Québec* s'inscrivent dans un système de traitement successif des résultats qui alimente le processus de conception du *Nouveau Projet Urbain* :

### 1. Réseaux collaboratifs

La première activité est la réplique et la continuation de la méthode participative créée après le 16<sup>e</sup> Congrès mondial de Québec (2022) qui a permis de préciser la forme et le contenu du *Nouveau Projet Urbain* et a fixé les objectifs de l'OVP jusqu'en 2026. L'activité valorise en particulier la mobilisation des villes et de leurs spécialistes, l'établissement d'un dialogue continu et l'apprentissage de nouvelles façons de faire et de travailler ensemble.



Chaque *Réseau collaboratif* est dédié à une *Thématique* qui fait l'objet de débats échelonnés dans le temps en vue d'affirmer collectivement des positions partagées sur les sujets traités et co-produire des propositions pour la mise en œuvre des *Axes stratégiques*.

En 2022-2024, douze *Thématiques* prioritaires ont été développées (voir annexe 2). Par ailleurs, les villes auront l'opportunité de poursuivre la réflexion en cours dans les cadres des *Réseaux collaboratifs* déjà existants, ou d'en proposer la création de nouveaux conformément à la procédure suivante :

1. Une ville confrontée à une situation ou des enjeux particuliers propose une *Thématique* et s'engage à coordonner un *Réseau collaboratif*. La pertinence de la proposition est évaluée principalement en fonction des *Thématiques* déjà traitées ou en cours de traitement et des perspectives nouvelles qu'elle apporte à la mise en œuvre des *Axes stratégiques*.
2. La proposition validée est présentée à l'ensemble des villes membres de l'OVP lors d'une *Table ronde*. Le *Réseau collaboratif* est créé dès lors que plusieurs villes confirment leur intérêt pour la *Thématique* proposée et leur disponibilité pour mener une réflexion.

Les villes qui participent à un *Réseau collaboratif*, coordonné par la *Ville pilote*, décident ensemble de leur plan d'action et de leur échéancier afin de contribuer utilement au processus de conception du *Nouveau Projet Urbain*. Le travail collectif s'effectue par le biais de webinaires, d'ateliers, de visites d'étude, etc., et conduit à la présentation d'un *Rapport d'avancement* indiquant les *Constats* et les *Pistes d'actions* qui auront fait consensus.

## 2. Communauté de pratique

L'activité *Communauté de pratique* offre aux acteurs de la *Feuille de route de Québec* (élus, coordinateurs des villes qui pilotent les *Réseaux collaboratifs* et celles qui participent activement aux activités des réseaux) de se rassembler en présentiel pour traiter les résultats (*Constats* et *Pistes d'action* identifiés sur une base thématique) et les faire évoluer, développer leurs potentiels opérationnels et les rendre utilisables dans le cadre des activités du *Chemin de Cordoue*.

La *Communauté de pratique* a pour fonction première de mettre en perspective les *Constats* et les *Pistes d'action* afin de révéler les transversalités qui doivent exister entre les quatre *Axes stratégiques*. Cette mise en perspective implique en particulier :

1. Les *Constats*, qui sont principalement des affirmations partagées, des convictions, voire des certitudes au sujet des problématiques principales soulevées par les *Thématiques*, doivent conduire à formuler des *Objectifs*, par définition transversaux et opérationnels;
2. Les *Pistes d'action*, qui sont des orientations pour la mise en œuvre des *Axes stratégiques*, doivent révéler leurs potentiels opérationnels à long terme sous la forme de *Solutions* qui évoquent des réponses concrètes et prêtes à être exécutées.

La *Communauté de pratique* poussera les logiques transversales vers la discussion sur les notions de *Stratégies globales* et de *Projets structurants* qui composeront le *Nouveau Projet Urbain*. Elle contribuera en outre à stimuler les réflexions thématiques, à identifier les sujets à développer plus particulièrement et d'une manière générale à faire converger les contenus pertinents vers les activités du *Chemin de Cordoue*.



## ANNEXE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les villes membres en règle peuvent participer à la *Feuille de route de Québec*.

### CONTRIBUTIONS ATTENDUES

#### Villes pilotes

- a. Organiser, financer et animer les réunions de leur *Réseau collaboratif*, qu'il s'agisse de webinaires, d'ateliers en personne, de visites d'étude, ou autres.
- b. Compiler les contributions des villes participantes.
- c. Présenter les résultats dans le cadre d'un *Rapport d'avancement*.

#### Villes participantes

- a. Participer activement aux réunions et s'assurer de la pertinence des profils des professionnels municipaux impliqués en fonction de la thématique.
- b. Couvrir les frais éventuels de leur participation aux réunions.

#### Secrétariat général de l'OVP

- a. Assurer la visibilité et la promotion internationale des villes participantes.
- b. Apporter une assistance technique, administrative et financière aux villes pilotes.
- c. Organiser les réunions régulières de la Communauté de pratique



## ANNEXE 2 : THÉMATIQUES PRIORITAIRES DÉVELOPPÉES EN 2022-2024

1. **Protéger et renforcer la fonction résidentielle dans les centres historiques**  
Piloté par la ville de Brussels, Belgique
2. **Interventions architecturales irrégulières qui diminuent les valeurs patrimoniales**  
Piloté par la ville de Cuenca, Équateur
3. **Bâtiments protégés en état d'abandon**  
Piloté par la ville de Morelia, Mexique
4. **Végétaliser et aménager les espaces publics pour rafraîchir la ville**  
Piloté par la ville de Bordeaux, France
5. **Verdissement des espaces publics**  
Piloté par la ville de Cracovie, Pologne
6. **Régulation de la circulation dans la zone tampon du site du patrimoine mondial**  
Piloté par la ville de Dubrovnik, Croatie
7. **Requalifier le centre historique à travers un modèle de mobilité active**  
Piloté par la ville de Puebla, Mexique
8. **Mobilité apaisée : Aménagements et partage des rues entre les différents utilisateurs et modes de déplacements**  
Piloté par la ville de Québec, Canada
9. **Le patrimoine immatériel comme ressource pour la réhabilitation urbaine**  
Piloté par la ville de Bruges, Belgique
10. **Sensibilisation et diffusion de l'information patrimoniale auprès de la communauté locale**  
Piloté par la ville de Colonia del Sacramento, Uruguay
11. **Régénération du tissu historique par la préservation, la valorisation et la compréhension du patrimoine**  
Piloté par la ville de Marrakech, Maroc
12. **Métiers et savoir-faire traditionnels pour la préservation du patrimoine**  
Piloté par la ville d'Évora, Portugal et le Secrétariat régional d'Europe du Sud et de la Méditerranée